Argumentaire sur les finances locales

Les budgets des collectivités sont votés à l'équilibre.

Leur dette est une dette d'investissement, stable depuis 30 ans à 9% du PIB.

Leurs dépenses sont inférieures à la moyenne européenne : La part des dépenses publiques des collectivités dans le total des dépenses est de 19% en France, contre 34.4% en moyenne dans l'UE. Elles représentent en France 11,2 % du PIB, contre 16,9 % en moyenne dans l'union européenne.

Les collectivités participent à « l'effort » depuis des années, sans que les comptes publics s'en soient trouvés améliorés :

- Depuis 2009, 82 Mds d'euros ont été prélevés rien que sur la DGF des communes et intercommunalités ;
- Les lois de finances 2025 et 2026 ont prélevé directement plus de 6 milliards d'euros sur le seul bloc communal. En 2027, ce sera 7 mds d'euros ;
- Rien que sur l'année 2024, les collectivités ont été ponctionnées de 10 mds d'euros sur les compensations des fiscalités locales supprimées depuis 2010 (évaluation faite par le Sénat sur l'année 2024).

En 2027, le projet de loi de finances prévoit des ponctions sans précédent :

- Contribution progressive à l'effort budgétaire (CPEB) : 2.5mds d'euros
- Réforme du FCTVA : 2.1Mds
- Ecrêtement des fractions de TVA : 200 millions
- Etalement du DILICO sur 5 ans : 133 millions

L'augmentation partielle de la DGF est de 150 millions d'euros ne compense pas les ponctions.

Parallèlement, les dépenses imposées aux collectivités augmentent.

Exemple des cotisations à la CNRACL : + 13 points en 5 ans. Pour l'année 2027, la hausse représente une augmentation de 1,4Mds d'euros.

La conséquence : baisse de l'investissement, effet récessif, et hausse de la dette.

- Les collectivités portent plus de 70% de l'investissement public : la baisse de leur capacité d'autofinancement affecte donc l'investissement et la croissance.
- Les investissements ont déjà ralenti sous l'effet des ponctions ces dernières années. Leur hausse a été divisée par deux à année équivalente du mandat : +6.6% en 2025 pour les communes contre +13.6% en 2019.

- L’épargne nette diminue (la trésorerie du bloc communal a baissé de 5,8mds d’euros en 3 ans).
- Les collectivités vont devoir emprunter ce qui va accroître la dette publique.

Propositions

À court terme :

- Suppression de la nouvelle contribution CPEB ;
- Suppression des mesures qui affaiblissent le FCTVA ;
- Suppression de l’écrêtement des fractions TVA ;
- Remboursement du DILICO en 3 ans et non pas en 5 ;
- Suppression de la minoration des compensations VLEI instituée depuis 2026.

Et suppression des nouvelles dépenses imposées : hausse des cotisations CNRACL, hausse de la TGAP déchets, etc.

À moyen terme :

- Indexation de la DGF et stabilité des subventions d’investissement (DETR, DSIL, Fonds vert) et des compensations fiscales (DCRTP, VLEI, fraction TVA) ;
- Arrêter les baisses ou surgels de crédits en cours d’exercice ;
- Compensation réelle des charges transférées ;
- Suppression des normes couteuses pour les collectivités ;
- Restauration de l’autonomie fiscale et financière (ex : réforme de la DGF).